

Plan Local d'Urbanisme

Commune de JOINVILLE-LE-PONT

4.4 Plan Local d'Urbanisme

Plan local à CRB

PLU révisé par délibération du Conseil de Territoire du 2 juillet 2019
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 5 juillet 2022

- Limite communale
 - Limite de zone ou de secteur
 - UBa Nom de la zone ou du secteur
 - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
 - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
 - Espace paysager ou récréatif à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) au titre de l'article L.151-6 du code de l'urbanisme
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global au titre de l'article L.151-41 5° du code de l'urbanisme
 - Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Linéaires de commerces de détail à protéger au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
 - Linéaires de commerces et d'artisanat à protéger au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
 - Bâtiments et éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Bâtiments et éléments remarqués au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
 - Périmètre de 500 m autour de la gare du RER A - Joinville-le-Pont

